








Bien vivre aux Allues

RÉNOVER LES LOGEMENTS COMMUNAUX POUR PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENT QUALITATIVE

Contexte et constat	<p>La commune des Allues dispose de 82 logements répartis sur tout son territoire. Ces logements sont dédiés en priorité aux agents communaux permanents ou saisonniers. Ils peuvent dans la mesure du possible être proposés à d'autres personnes hors mairie.</p> <p>Afin de faciliter le recrutement et le maintien d'agents communaux, il est nécessaire de maintenir le parc de logement en bon état et de le développer en cas de besoin.</p> <p>Il convient aussi de se poser les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les typologies d'appartement répondent-elles à la demande ? - La quantité de logement communaux est-elle suffisante à court, moyen et long terme ? - L'état des logements proposés est-il en adéquation avec l'image que souhaite donner la collectivité à ses agents ? <p>Par ailleurs, la loi climat et résilience de 2021 fixe l'objectif de « rénover massivement les logements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et sortir des millions de ménages de la précarité énergétique ». Des échéances réglementaires ont été fixées avec l'interdiction de mise en location des logements les plus énergivores à très courte échéance (dès 2023), sur la base de DPE (Diagnostics de Performance Energétique).</p> <p>A ce jour, aucun DPE n'a encore été réalisé pour les logements communaux.</p>									
Description	<p>Il s'agit tout d'abord de réaliser un état des lieux de tous les logements, avec la réalisation des DPE. En fonction des éléments d'état des lieux, un programme de rénovation priorisé sera établi. 4 logements ont été rénovés en 2022 à l'Office du tourisme (2) et à l'Armoise (2). D'autres travaux sont d'ores et déjà programmés pour 2023 : rénovation des 21 appartements de l'office de tourisme de Méribel, des 5 appartements du Téléporté et rénovation et création de 5 logements à Bonnevie.</p> <p>DE manière générale, les étapes de travail sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux des logements. 2. Etablissement d'un marché pour les DPE 3. Réalisation des premiers DPE 4. Etablissement d'un PPI pour la rénovation des appartements 5. Réalisation des travaux, selon l'occupation et les opportunités 6. Mise à jour des DPE réalisés 									
Pilote	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;">Commune des Allues</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">  </td> <td style="width: 33%; text-align: center;"> Partenaires </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"> Financeurs (DSIL/DETR, Région, FDEC, SDES ...) APTV et ADEME via le fonds chaleur </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">  </td> </tr> </table>	Commune des Allues		Partenaires			Financeurs (DSIL/DETR, Région, FDEC, SDES ...) APTV et ADEME via le fonds chaleur			
Commune des Allues		Partenaires								
		Financeurs (DSIL/DETR, Région, FDEC, SDES ...) APTV et ADEME via le fonds chaleur								
										

Bien vivre aux Allues

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	Bénéfices attendus 															
	X	X	X	X																
Moyens financiers	Montant Global : 4 250 000 € HT				Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025) Evaluer les besoins en logements avec une projection sur les 101-5 prochaines années. Sur cette base, déploiement d'outils techniques et juridiques pour développer des logements accessibles aux habitants permanents et saisonniers (acquisition, construction, fiscalité...) : voir action 4.5.1 Sensibiliser les locataires aux consommations énergétique et d'eau															
	2022	2023	2024	2025																
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>																			
	250 000 € HT	1 500 000 € HT	1 000 000 € HT	1 500 000 € HT																
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>																			
	Commune	Commune, subventions préciser	Commune, subventions préciser	Commune, subventions préciser	Indicateurs de suivi annuel <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recrutement technicien bâtiment</td> <td></td> <td>Nb logements rénovés = 32 DPE réalisés : 30</td> <td>Nb logements rénovés = 18 DPE réalisés : 30</td> <td>Nb logements rénovés = 28 DPE réalisés : 22</td> </tr> <tr> <td>Nb logements rénovés = 4</td> <td></td> <td>Mesure des consommations d'énergie des logements rénovés</td> <td>Mesure des consommations d'énergie des logements rénovés</td> <td>Mesure des consommations d'énergie des logements rénovés</td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	Recrutement technicien bâtiment		Nb logements rénovés = 32 DPE réalisés : 30	Nb logements rénovés = 18 DPE réalisés : 30	Nb logements rénovés = 28 DPE réalisés : 22	Nb logements rénovés = 4		Mesure des consommations d'énergie des logements rénovés	Mesure des consommations d'énergie des logements rénovés	Mesure des consommations d'énergie des logements rénovés
	2022	2023	2024	2025																
Recrutement technicien bâtiment		Nb logements rénovés = 32 DPE réalisés : 30	Nb logements rénovés = 18 DPE réalisés : 30	Nb logements rénovés = 28 DPE réalisés : 22																
Nb logements rénovés = 4		Mesure des consommations d'énergie des logements rénovés	Mesure des consommations d'énergie des logements rénovés	Mesure des consommations d'énergie des logements rénovés																
Moyens humains	Chargé d'opération bâtiment – technicien bâtiment Service commande public pour marchés MOE - travaux Service population pour perspectives et stratégie Prestataires de service																			
Risques identifiés	Coût de l'action, disponibilité des entreprises																			
Actions liées	Articulation avec la révision du PLU (action 4.1.1) et la rénovation des bâtiments communaux (actions 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3) Action 4.5.1 - Activer divers dispositifs techniques et réglementaires afin de favoriser la création d'une offre de logements communaux																			
					Indicateurs de résultat Nb logements rénovés : 60 logements sur 82 d'ici 2025, 82 d'ici 2028 Nb de DPE réalisés : 82 Diminution des consommations d'énergie après rénovation Calcul et/ou encadrement "bas carbone" des travaux (laine minérale et non à base de polymère, menuiseries en bois, sols, rotation des camions...)															
					Info / Focus carbone En 2019, les consommations énergétiques des bâtiments étaient de 176 807 L de fioul, 26,207 T de propane et 4 675 172 kWh d'électricité (sans trottoirs chauffants) soit 953 T CO2 eq.															